
MISE A DISPOSITION DE BROyeurs A VEGETAUX

COMMENT FAIRE POUR EMPRUNTER UN BROyeur ?

ETAPE 1 : JE RECUPERE MON DOSSIER DE PRÊT :

Disponible sur www.agglo-tulle.fr ou par téléphone au 05 55 20 75 00

ETAPE 2 : JE REMPLIS MON DOSSIER DE PRÊT :

• Je joins les pièces justificatives :

- le contrat et la charte signés,
- une photocopie de la carte d'identité,
- une photocopie d'un justificatif de domicile,
- une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité,
- un chèque de caution de 1000 euros (libellé à l'ordre du Trésor Public) qui sera rendu au retour du matériel.

ETAPE 3 : JE RÉSERVE LE BROyeur :

• Le retourne le dossier de prêt à :

Tulle agglo - Service Prévention, tri et collecte des déchets
Centre intercommunal de collecte des déchets
Zone de la Geneste – 19460 Naves

- Je contacte l'animateur prévention/tri pour convenir d'une date de prêt au 05 55 20 84 22.

ETAPE 4 : JE RÉCUPÈRE LE BROyeur :

Je récupère le broyeur au centre intercommunal de collecte des déchets, zone de la Geneste à Naves. (Tél. 05 55 20 84 22). **La durée de prêt est de 24 heures.** Le plein d'essence (**SP98**) devra être fait avant le retour du matériel.



BROYEUR BUGNOT BVN 45

Moteur thermique SP 98

Diamètre max accepté : 100 mm

Puissance 26 CV

S'attelle sur une boule de remorquage traditionnelle